

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5859**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Réparation des carrosseries

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254 Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le bachelier professionnel, spécialité Réparation des Carrosseries est un technicien qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation des carrosseries de véhicules automobiles. Son activité consiste, au sein de l'équipe de réparation, à réaliser :

- L'accueil du client et la réception de son véhicule.
- Le remplacement, réparation des éléments détériorés.
- Le contrôle, réparation des structures.
- La préparation, réalisation et contrôle de la mise en peinture d'un élément de carrosserie.
- La remise en conformité du véhicule.
- La finalisation de l'intervention.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités est l'intégration constante de deux impératifs :

- Impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement.
- Impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de carrosserie.

L'action du titulaire du Baccalauréat Professionnel, spécialité Réparation des Carrosseries est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de réparation, de maintenance et de service.

Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- Dans la relation avec la hiérarchie, les assurances et les experts ;
- Dans le travail d'équipe ;
- Dans les relations avec les clients et utilisateurs, en interne comme en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel, spécialité Réparation des Carrosseries exerce ses activités dans : · Les ateliers de réparation des carrosseries indépendantes.

- Les ateliers de réparation des carrosseries des réseaux des constructeurs automobiles.
- Les ateliers de réparation rapide des carrosseries.
- Les ateliers de réparation des carrosseries intégrés dans les entreprises et les collectivités.

Technicien d'atelier de carrosserie

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1606 : Réparation de carrosserie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude de cas: préparation d'une production
- Réalisation d'interventions en entreprise
- Mesures, contrôles, réception et mise en conformité d'un véhicule
- Intervention de contrôle et mise en conformité de systèmes mettant en oeuvre des énergies
- Analyse d'un système technique
- Economie-gestion
- Prévention, santé, environnement
- Mathématiques
- Sciences physiques et chimiques

Langue vivante
 Français
 Histoire-géographie, enseignement moral et civique
 Arts appliqués et cultures artistiques
 Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-663 du 9 mai 1995 portant règlement général du baccalauréat professionnel

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18/04/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Carrosserie option : réparation